



RAPPORT ANNUEL .
2007/08

NOTRE MISSION

Le Conseil de gestion financière des Premières nations fournira les outils et prodiguera les conseils qui inspireront confiance dans les systèmes de gestion financière et d'administration comptable des Premières nations, afin de soutenir leur développement économique et communautaire.

TABLE DES MATIÈRES

NOTRE MISSION	02
MESSAGE DU PRÉSIDENT	04
À NOTRE SUJET	05
NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	06
NOTRE AUTORITÉ.....	10
NOTRE MANDAT	10
NOS VALEURS	11
NOS OBJECTIFS	11
NOS SERVICES.....	12
SOUTIEN AU GOUVERNEMENT DES PREMIÈRES NATIONS	13
Loi sur l'administration financière	14
Certification.....	15
Présentation de l'information comptable sur les recettes locales	15
Intervention	15
Développement des compétences.....	16
Résultats de 2007/2008	17
Collaboration Avec Les Autres Institutions Publiques Et Autorités Administratives	18
Résultats de 2007/2008	19
ÉTATS FINANCIERS.....	20
LES PREMIÈRES NATIONS SONT DES GOUVERNEMENTS.....	30
COMMUNIQUEZ AVEC NOUS.....	31

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Les occasions qui nous sont offertes aujourd'hui résultent de nombreuses décennies d'efforts. Sur le plan collectif et individuel, nous avons pris un engagement exceptionnel en vue d'affirmer l'autorité des Premières nations et de créer nos propres institutions. Maintenant, les Premières nations peuvent utiliser les outils implantés par l'intermédiaire de la *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations* (LGFSPN), pour faire bénéficier leurs collectivités d'avantages bien réels.

Le Conseil de gestion financière des Premières nations (CGFPN) se consacre à l'élaboration de normes de gestion financière qui, selon nous, répondent aux exigences de la LGFSPN, tout en servant les intérêts des Premières nations, des contribuables, des investisseurs et des marchés financiers. À ce titre, je vous encourage à communiquer avec nous pour prendre connaissance de ces normes et nous transmettre vos commentaires à ce sujet. Grâce à l'intégration de ces outils de gestion financière, vous pourrez saisir rapidement les occasions qui se présenteront à vous sur le plan économique.

L'un des objectifs principaux du CGFPN consiste à fournir des services aux Premières nations qui se conformeront à la LGFSPN. Toutefois, nous avons entrepris l'élaboration d'outils qui pourraient comporter des applications élargies. En effet, bon nombre des mesures instaurées par les Premières nations tiennent compte des difficultés liées à la gestion financière.

Dans son rapport intitulé *L'information financière des Premières nations*, l'Institut canadien des comptables agréés formule des recommandations qui, selon nos prévisions, influenceront sur les méthodes d'information adoptées par les Premières nations à l'intention de leurs membres, des autres autorités administratives et de leurs partenaires commerciaux. Nous nous sommes efforcés de tenir compte de ces mesures au moment d'élaborer les normes du CGFPN, ses modèles de loi, ainsi que ses politiques et ses procédures.

Pour les Premières nations, voici une occasion importante et stimulante d'envisager la gestion financière. Nous sommes heureux d'avoir la chance de collaborer avec vous!



Harold Calla, CGA, CAFM

Président

Conseil de gestion financière des Premières nations



À NOTRE SUJET

Le Conseil de gestion financière des Premières nations (CGFPN), institution à gouvernance partagée, a été créé en vertu de la *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations* (LGFSPN). La LGFSPN a reçu la sanction royale le 23 mars 2005 et est entrée en vigueur le 1er avril 2006.

L'objectif principal du CGFPN consiste à assurer la prestation de services de certification des systèmes de gestion financière des Premières nations qui décident de consacrer leurs revenus fonciers au remboursement d'un prêt d'infrastructure contracté auprès de l'Autorité financière des Premières nations.

Le mandat légal et les services offerts par le CGFPN pourraient présenter des avantages élargis pour les Premières nations et le Canada, incluant une amélioration des ententes de paiements de transfert et un accroissement de l'efficacité de l'information financière.

Le CGFPN a élu son président en octobre 2006, et la nomination des membres du conseil d'administration a eu lieu en mai 2007. Le conseil d'administration a tenu sa première assemblée en juin 2007 et le CGFPN est entré en fonction en août 2007.

NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En octobre 2006, le gouverneur en conseil nommait Harold Calla à la présidence du CGFPN. M. Calla est membre de la nation Squamish. Il a d'ailleurs siégé à son conseil pendant deux mandats, en plus d'occuper les postes de directeur des finances et d'inspecteur des contributions directes. Harold Calla possède les titres de comptable général licencié (CGA) et de gestionnaire financier autochtone agréé (GFAA).

La création du conseil d'administration remonte à mai 2007. À cette époque, le gouvernement du Canada a nommé cinq de ses membres : Elona Arnett, Ricky Fontaine, Gary Nott, Jim Prodder et Barrie Robb. L'Association des agents financiers autochtones du Canada (AAFA du Canada) a nommé trois de ses membres : Donna Morin, Marilyn Osecap et Ernie Daniels. En novembre de la même année, le gouvernement du Canada a nommé un autre membre, en la personne d'Aditya Jha.

Le conseil d'administration enrichit les activités de gestion financière exercées par les Premières nations en vertu de la LGFSPN de son expérience et de ses points de vue diversifiés. « Grâce à ces nominations, le processus de développement tire à sa fin et la phase d'exploitation peut débuter », a déclaré Harold Calla.

The Board of Directors was appointed in May 2007. Five members were appointed by Canada and three members were appointed by the Aboriginal Financial Officers Association (AFOA). The Board of Directors bring a wealth of experience and perspectives on First Nations financial management to the FNFMB. "With these appointments the development process draws to a conclusion and the operational phase begins," said Harold Calla.



HAROLD CALLA – *Président*

M. Harold Calla est membre de la nation Squamish, établie à Vancouver Nord, en Colombie Britannique. Il figure parmi les administrateurs de Partnership, B.C., société d'État provinciale dont il préside le comité de vérification et de gestion du risque. Par ailleurs, le gouverneur en conseil l'a nommé administrateur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. En outre, il siège au conseil d'administration de Terasen Inc et de Terasen Gas Inc., dont il préside le comité de vérification. Au sein de la nation Squamish, il exerce les fonctions d'inspecteur des contributions directes et de coprésident du comité de négociation des services municipaux.



MARILYN OSECAP – Vice-présidente

Mme Marilyn Osecap est membre de la Première nation Moosomin, établie en Saskatchewan. Elle exerce les fonctions de directrice des finances du Painted Hand Casino de Yorkton, en Saskatchewan. En outre, elle a démarré une entreprise de gestion financière au service des provinces de l'Ouest. Par ailleurs, elle a occupé le poste de contrôleur de gestion du St. Eugene Golf Resort & Casino, en plus d'assumer les mandats de contrôleur des services financiers et de directrice intérimaire des finances de la Federation of Saskatchewan Indian Nations. En outre, elle a exercé les fonctions de directrice des finances de la Saskatchewan Indian Equity Foundation, établissement de prêt autochtone. De 2004 à 2007, elle a assumé la présidence de l'AAFA du Canada. Marilyn Osecap est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de la Saskatchewan et d'un diplôme en administration des affaires du Saskatchewan Indian Institute of Technologies.



ELONA ARNETT

Elona Arnett travaille pour le compte d'organismes des Premières nations depuis 2000. Pendant plus de trois ans, elle a siégé au conseil d'administration de l'Aboriginal Financial Officers Association of BC (AFOABC). Elle figure parmi les membres fondateurs du comité de gestion des ententes de financement, groupe de travail formé conjointement par AINC et les Premières nations afin d'élaborer des systèmes de gestion et des ententes de financement adaptables avec le gouvernement fédéral, en établissant des politiques et des procédures qui soutiennent les activités des Premières nations. Elle compte également parmi les membres du groupe consultatif technique de l'AFOABC, constitué de représentants de l'ICCA, de la CGA, d'AINC et de l'AFOABC. Ce mandat lui a permis de promouvoir de nouvelles normes de comptabilité auprès d'organismes de réglementation comptables, ainsi que la modification de politiques au sein du gouvernement fédéral.



ERNIE DANIELS

Depuis mars 2004, M. Daniels exerce les fonctions de président et directeur de l'exploitation de l'Association des agents financiers autochtones du Canada. Il possède les titres de comptable général accrédité (CGA) et de gestionnaire financier autochtone agréé (GFAA). Avant de faire son entrée à l'AAFA du Canada, il assumait le mandat de directeur de l'évaluation et de l'administration financière de la Fondation autochtone de guérison.

Ernie Daniels est intervenu auprès de nombreux organismes autochtones sans but lucratif, en exerçant les fonctions de dirigeant et de gestionnaire. À l'heure actuelle, M. Daniels siège au conseil d'administration du Conseil de gestion financière des Premières nations (CGFPN), dont il préside le comité de vérification. En outre, il compte parmi les membres d'un groupe d'étude de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), qui se penche sur l'information financière produite par les Premières nations. Il a assumé la présidence de la NWT Legislative Assembly Building Society et la vice-présidence de la NWT Development Corporation. Enfin, Ernie Daniels a également siégé au conseil d'administration du Service d'assistance canadienne aux organismes (SACO).

NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION (suite)



DONNA MORIN

Donna Morin est membre de la nation crie Peter Ballantyne (NCPB), dont la population compte 7 000 membres. Première nation multicommunautaire, la NCPB figure parmi les plus grandes Premières nations de la Saskatchewan. Elle regroupe sept collectivités réparties dans diverses parties de la région du nord-est de la Saskatchewan.

Donna Morin a 3 enfants âgés de 15 à 19 ans. Ils manifestent un vif intérêt pour les méthodes de chasse et de pêche inspirées par la culture crie, ainsi que pour les séjours dans le nord de la Saskatchewan. Ils s'intéressent également à certaines activités contemporaines comme le golf, le hockey et les jeux sur ordinateur.

Donna Morin a principalement acquis son expérience professionnelle au sein des Premières nations. Elle a consacré les 12 dernières années de sa carrière à Peter Ballantyne Child & Family Service Inc. Cette expérience s'est révélée très utile à l'emploi qu'elle occupe actuellement au service administratif de la nation crie Peter Ballantyne. En effet, Mme Morin collabore avec l'équipe de gestion afin d'assurer l'exercice rentable et efficace des activités de la nation crie.



GARY NOTT

M. Gary Nott est originaire de Vancouver, en Colombie-Britannique. Après avoir exercé les fonctions d'associé principal chez Deloitte & Touche, il a accédé au titre d'associé directeur général pour l'Ouest du Canada, jusqu'à sa retraite du cabinet d'experts-comptables, en juin 2006. M. Nott a également combiné les fonctions de vérificateur et de conseiller principal, au service des principaux clients de Deloitte & Touche. Il est membre agréé de la Chambre de commerce de la Colombie Britannique, en plus d'y avoir cumulé plusieurs mandats de cadre supérieur. Gary Nott a également siégé au Conseil canadien des bureaux d'éthique commerciale, en plus d'assumer les mandats de trésorier, de secrétaire et de gouverneur de la Chartered Accountants' Education Foundation of British Columbia. Enfin, il est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et il siège au conseil d'administration de la Deloitte Foundation.



JIM PRODGER

Résident de Truro, en Nouvelle-Écosse, M. Jim Prodger endosse les rôles de propriétaire et d'exploitant de Prodger and Associates Business Consultants, établie dans la même ville. M. Prodger, qui possède le titre de gestionnaire financier autochtone agréé, exerce les fonctions d'administrateur pour la Première nation Millbrook. Pendant 17 ans, il a d'abord occupé un poste de conseiller à temps partiel, pour accéder à la direction des finances en 2001. Par le passé, M. Prodger est également intervenu à titre de conseiller auprès de trois autres Premières nations. Il assume son quatrième mandat de trésorier de l'Association des administrateurs fiscaux des Premières nations et il siège au conseil d'administration du Fonds d'aide au logement du marché des Premières nations.

**BARRIE ROBB**

M. Barrie Robb réside en Alberta, où il exerce les fonctions de vice-président de l'expansion commerciale de la Mackenzie Aboriginal Corporation. Il est titulaire d'une maîtrise en relations industrielles et en administration publique. Pendant huit ans, il a assumé la direction générale régionale du ministère des Affaires indiennes de l'Alberta. Au sein de ce ministère, il a également pris part aux négociations sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale. Barrie Robb siège au conseil d'administration de l'Alberta Chamber of Resources, dont il préside le comité des relations autochtones. Il a déjà figuré parmi les membres du comité des affaires autochtones de l'Association canadienne des producteurs pétroliers.

**ADITYA JHA**

M. Aditya Jha vit en Ontario. Il a cofondé deux sociétés d'ingénierie logicielle, Isopia Inc et Osellus Inc., acquise par Sun Microsystems. À l'heure actuelle, il exerce les fonctions de président et chef de la direction de Karma Candy Inc. Il a mené une carrière fructueuse à Bell Canada comme directeur général, commerce électronique, et directeur général, commercialisation des produits. M. Jha a entrepris sa carrière professionnelle après quatre ans et demi d'études doctorales à l'École des sciences informatiques et des systèmes de l'Université Jawaharlal Nehru, en Inde. Il a occupé divers postes dans des entreprises technologiques établies en Inde, à Singapour et au Canada. Fondateur et président du conseil d'administration de POA Educational Foundation, Aditya Jha assume également la présidence de la campagne VIH-sida Canada Inde de l'UNICEF. Enfin, il siège au conseil d'administration du Conseil consultatif ontarien des investissements et du commerce.

NOTRE AUTORITÉ

La Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations a engendré la création du Conseil de gestion financière des Premières nations, de même que ses trois institutions connexes: la Commission de la fiscalité des Premières nations (CFPN), l'Autorité financière des Premières nations (AFPN) et l'Institut de statistiques des Premières nations (SPN).

NOTRE MANDAT

Les objectifs du CGFPN sont établis dans l'article 49 de la LGFSPN. En voici la liste:

- » Aider les Premières nations à développer la capacité nécessaire au respect de leurs engagements en matière de gestion financière;
- » Mettre au point et appuyer l'application de critères généraux à l'égard de l'établissement de cotes de crédit pour les Premières nations;
- » Fournir des services d'examen et de vérification en matière de gestion financière des Premières nations;
- » Fournir des services d'évaluation et de certification en matière de gestion et de rendement financiers des Premières nations;
- » Fournir des services de surveillance en matière de gestion et de rendement financiers des Premières nations;
- » Fournir des services de cogestion et de gestion des tiers (en matière de recettes locales);
- » Aider les Premières nations à traiter avec les autres autorités administratives en matière de gestion financière, notamment dans les domaines de la reddition des comptes et de la responsabilité fiscale partagée;
- » Aider les Premières nations à développer, à mettre en œuvre et à améliorer les liens financiers avec les institutions financières, les éventuels associés et les autorités administratives pour assurer le développement économique et social des Premières nations;
- » Fournir des services de recherche en matière de politiques, des services d'examen et d'évaluation, ainsi que des conseils concernant l'élaboration des arrangements fiscaux entre les gouvernements des Premières nations et les autres autorités administratives.

NOS VALEURS

Nous croyons que les valeurs fondamentales énumérées ci-dessous revêtent un caractère essentiel, puisqu'elles orientent l'exercice des activités du CGFPN :

INTÉGRITÉ En tout temps, nous adopterons une conduite professionnelle et conforme à l'éthique.

ADAPTABILITÉ Conformément à la nature optionnelle de cette valeur, le CGFPN s'adaptera aux demandes de services des Premières nations. Nos services et nos normes s'adapteront aux intérêts et aux priorités des Premières nations et des autres parties concernées par la LGFSPN. Enfin, le CGFPN s'adaptera à la diversité culturelle et économique de la clientèle des Premières nations.

PERTINENCE Nos services et nos normes refléteront les pratiques d'excellence en gestion financière qui permettront aux Premières nations d'accéder aux capitaux, en profitant de meilleures conditions. Nous veillerons à ce que les services du CGFPN répondent aux besoins uniques et en constante évolution des gouvernements et des collectivités des Premières nations.

NOS OBJECTIFS

Les services offerts par le CGFPN visent l'atteinte des objectifs suivants :

- » Accroître l'accès des Premières nations aux capitaux grâce à la certification des systèmes de gestion financière;
- » Renforcer l'administration financière des Premières nations en faisant la promotion de la rationalité, de la stabilité et de la transparence de leurs systèmes de gestion financière;
- » Promouvoir l'établissement de relations financières adéquates, efficaces, efficientes et mutuellement bénéfiques entre les Premières nations et les autres autorités administratives.

NOS SERVICES

La prestation des services aux Premières nations prenant part au processus d'emprunt en vertu de la LGFSPN est assurée par l'intermédiaire du secteur d'activité du soutien aux gouvernements des Premières nations. Ce secteur représente l'activité principale du CGFPN. Il englobe l'examen juridique de l'administration financière, la certification, le développement des compétences et les services d'intervention au besoin et à demande. Ces services, qui pourraient subir des modifications, seront également offerts aux Premières nations ne prenant pas part au processus d'emprunt en vertu de la LGFSPN.

Le CGFPN collaborera également avec d'autres institutions publiques, d'autres autorités administratives et d'autres organisations au nom des Premières nations, par l'intermédiaire de son secteur d'activité du soutien aux gouvernements des Premières nations. Cette collaboration visera d'autres institutions des Premières nations, ainsi que les gouvernements fédéral et provinciaux.



SOUTIEN AU GOUVERNEMENT DES PREMIÈRES NATIONS

Les normes de gestion financière du CGFPN inspireront confiance dans les systèmes, peu importe si une Première nation exerce son autorité en matière d'imposition foncière ou non.

Les Premières nations qui se soumettront à la LGFSPN devront faire certifier leur système par le CGFPN, afin de faire approuver les demandes de prêts qu'elles déposeront auprès de l'Autorité financière des Premières nations. À l'heure actuelle, trente-trois (33) Premières nations sont inscrites à l'annexe de la LGFSPN.

Les Premières nations, dont celles prenant part aux programmes présentés dans le tableau ci-dessous, peuvent également faire appel aux services du CGFPN pour d'autres motifs.

	NOMBRE DE PREMIÈRES NATIONS (Estimation)	MOTIFS JUSTIFIANT LE RECOURS AUX SERVICES DU CGFPN
Premières Nations préalablement inscrites à l'annexe de la LGFSPN	33	Certification exigée aux fins d'emprunt
Premières nations prélevant des impôts fonciers	132	Confiance dans la gestion financière des revenus fonciers
Application de la loi sur la TPS aux Premières nations	37	Confiance dans la gestion financière des revenus sur la taxe de vente
Mesure relative à la gestion des terres des Premières nations	47	Confiance dans la gestion financière des revenus de crédit-bail
Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des Fonds des Premières nations	Loi ne comportant aucune annexe	Confiance dans la gestion financière des revenus tirés de l'exploitation pétrolière et gazière
Au Canada	Plus de 600	Amélioration des ententes de paiements de transfert avec le Canada

LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

Le CGFPN a préparé un modèle de loi sur l'administration financière qui sera soumis à l'examen des Premières nations. Ce modèle de loi constitue un exemple qui répondrait aux normes de la LGFSPN. Il englobe un ensemble de règles – les pratiques d'excellence – régissant la création et l'exploitation d'un système d'administration financière efficace. L'élaboration des normes repose sur des modèles existants et sur des normes reconnues à l'échelle internationale, dont la structure du COC, destinée à régir les contrôles internes.

L'abréviation COC correspond à l'expression « comité des organisations commanditaires ». Ce comité est constitué d'associations professionnelles, soit l'Institut des vérificateurs internes, l'Institute of Management Accountants, l'American Institute of Certified Public Accountants, l'American Accounting Association et Financial Executives International. Le COC transmet ses conseils sur les aspects cruciaux de la gouvernance organisationnelle, du contrôle interne, de la gestion du risque en entreprise et de l'information financière.



CERTIFICATION

Le CGFPN assurera la prestation de ses services pour confirmer le fonctionnement des systèmes d'administration financière des Premières nations en conformité avec sa loi sur l'administration financière. Pour être admise comme membre de l'Autorité financière des Premières nations, toute Première nation devra obtenir un certificat qui confirmera sa mise en œuvre d'un système d'administration financière conforme aux normes du CGFPN. La présentation d'un certificat sera exigée lors du dépôt d'une demande d'emprunt spécifique, afin de signifier le rendement financier adéquat de la Première nation.

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION COMPTABLE SUR LES RECETTES LOCALES

Le CGFPN orientera la préparation des états financiers, relativement aux produits perçus en vertu des dispositions de la LGFSPN sur les recettes locales, ainsi qu'aux dépenses engagées à partir de ces produits. Le CGFPN a prêté une attention considérable à cet aspect, en veillant à ce que ces normes de présentation de l'information s'harmonisent avec les normes proposées en vertu du modèle commun de présentation de l'information des gouvernements, conçu par le CCSP de l'ICCA.

INTERVENTION

Ces services visent à renforcer la confiance dans le régime d'imposition foncière, à protéger les Premières nations investissant dans les débentures de l'Autorité financière des Premières nations (AFPN) et à maintenir l'intégrité de la cote de crédit de l'AFPN. Le CGFPN sera en mesure de soutenir les Premières nations, en leur assurant la stabilité dans les périodes de transition et de difficulté financière. Cependant, les services d'intervention auront uniquement trait aux recettes locales.

Le CGFPN collaborera avec les Premières nations, ainsi que la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) et l'Autorité financière des Premières nations (AFPN), afin de définir et de résoudre rapidement les difficultés, tout en recourant à une intervention minimale. Dans la mesure du possible, le CGFPN manifestera son intention de confier la responsabilité de la résolution des problèmes aux Premières nations emprunteuses.

En démontrant sa capacité d'assurer la prestation de ces services, le CGFPN améliorera la notation attribuée aux débentures de l'AFPN qui, en retour, proposera des conditions d'emprunt plus intéressantes aux Premières nations qui investiront dans ces instruments financiers.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

L'objectif principal du CGFPN consiste à « *aider les Premières nations à développer leurs compétences afin de répondre à leurs besoins en matière de gestion financière* ». Pour atteindre cet objectif, le CGFPN exécute plusieurs stratégies : a) il offre directement son soutien aux Premières nations grâce aux services énumérés précédemment; b) il collabore, avec diverses organisations, à l'élaboration d'un programme d'enseignement qui sera dispensé aux particuliers; c) il détermine les possibilités de formation proposées par les établissements d'enseignement post secondaire. À ce titre, le CGFPN s'est donné pour but de définir les diverses possibilités offertes aux Premières nations et aux membres du personnel des systèmes administratifs des Premières nations, afin d'assurer le développement de leurs compétences.

ASSOCIATION DES AGENTS FINANCIERS AUTOCHTONES (AAFA)

À l'heure actuelle, le CGFPN collabore avec l'AAFA en vue d'élaborer un plan de cours que l'on pourrait dispenser dans le cadre d'un programme d'accréditation des gestionnaires financiers autochtones. En outre, il envisage l'élaboration de cours destinés au programme de perfectionnement des cadres.

TULO CENTRE OF INDIGENOUS ECONOMICS

Le TULO Centre of Indigenous Economics est intégré à l'Université Thompson Rivers de Kamloops, en Colombie Britannique. Il offre un programme de certificat aux particuliers, qui englobe quelques cours magistraux sur la gestion financière.

RÉSULTATS DE 2007/2008

Le CGFPN se consacre activement à élaborer des normes et à recueillir les commentaires de divers conseillers professionnels ainsi que des membres des Premières nations à ce sujet. Le tableau ci dessous présente les progrès accomplis jusqu'à maintenant quant à l'élaboration de ces normes ainsi qu'aux mesures de développement des compétences instaurées pour aider les Premières nations à satisfaire aux normes du CGFPN.

CATÉGORIE	RÉSULTATS	DESCRIPTION
Loi sur l'administration financière	• Normes de la loi • Modèle de loi	• Le conseil d'administration a examiné les normes de la loi et le modèle de loi • Les membres des Premières nations ayant pris part aux études de cas et à l'assemblée nationale des Premières nations sur la LGFSPN, en octobre, ont reçu un exemplaire des normes de la loi et du modèle de loi, aux fins de rétroaction
Certification	• Normes relatives aux systèmes • Modèles de politiques et de procédures	• Le conseil d'administration a examiné les normes relatives aux systèmes. • Les membres des Premières nations ayant pris part à l'assemblée nationale des Premières nations sur la LGFSPN, en octobre, ont reçu un exemplaire des normes relatives aux systèmes, aux fins de rétroaction. • Les modèles de politiques sont en cours d'élaboration
Présentation de l'information comptable sur les recettes locales	• Normes de présentation de l'information	• Le CGFPN a élaboré une version préliminaire des normes de présentation de l'information. • Le CGFPN a préparé des modèles de déclaration
Intervention	• Politiques, procédures et modèles	• Ces documents ont été soumis à l'examen du conseil d'administration
Développement des compétences	• Inventaire des possibilités de formation • Élaboration d'un plan de cours	• Le CGFPN collabore actuellement avec l'AAFA à l'élaboration de plans relatifs à plusieurs cours qui seront offerts par l'intermédiaire du programme d'agrément des gestionnaires financiers autochtones et de perfectionnement des cadres.
Sensibilisation	• Présentation de quinze (15) exposés aux Premières nations • Consultation de cinq (5) Premières nations sur l'adoption de la LGFSPN • Mise à niveau du site Web • Bulletin	• L'AAFA a tenu son congrès national • La First Nation Tax Administrators Association a tenu son congrès • Le CGFPN a présenté un exposé lors du cours d'inauguration du TULO Centre of Indigenous Economics • Quatre Premières nations prennent part aux études de cas et aux projets conjoints du CGFPN • Cinq Premières nations ont demandé conseil sur la transition. • Le site Web est mis en service à l'adresse www.fnfmb.com. • Le CGFPN a présenté son premier numéro du bulletin Le Bilan, diffusé en ligne, qu'il a distribué lors du congrès de l'AAFA • Un congrès national des Premières nations a porté sur la LGFSPN.

COLLABORATION AVEC LES AUTRES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

Le CGFPN collabore avec d'autres institutions publiques, organisations professionnelles et autorités administratives afin d'assurer l'élaboration de normes et d'exécuter des projets de recherche qui perfectionneront les systèmes d'administration financière des Premières nations. Le tableau ci dessous présente certaines des organisations collaborant avec le CGFPN.

INSTITUTIONS PUBLIQUES ET AUTORITÉS ADMINISTRATIVES	PERTINENCE AU CGFPN
Commission de la fiscalité des premières nations	• Politique interdépendante liée à la certification et à l'intervention
Autorité financière des Premières nations	• Politique interdépendante liée à la certification et à l'intervention
Statistiques des Premières Nations	• Les données financières pourraient permettre à SPN d'établir des profils communautaires dont se servent les agences d'évaluation du crédit pour procéder à leurs analyses
Association des agents financiers autochtones	• Adoption d'une démarche de partenariat relative aux mesures de développement des compétences
Institut canadien des comptables agréés et Conseil sur la comptabilité dans le secteur public	• Les normes du CGFPN devraient s'harmoniser avec les normes de comptabilité gouvernementale établies par le CCSP
Affaires indiennes et du Nord Canada	• Exigences relatives à la présentation de l'information des Premières nations • Les activités de cogestion et de gestion d'AINC influent sur les politiques et les procédures d'intervention du CGFPN
Finances Canada	• Intérêt face à l'amélioration de la structure fiscale et à la confiance dans la gestion financière des ententes de recouvrement de l'impôt
Conseil consultatif sur les terres	• L'accord structurel sur la gestion des terres tient compte des exigences relatives à l'administration financière
Centre national pour la gouvernance des Premières nations	• La loi du CGFPN sur l'administration financière comprend un article sur les structures organisationnelles, ainsi que les rôles et les responsabilités pertinents aux structures de gouvernance
Groupe d'experts indépendant – Subventions et contributions	• Examen des modèles de financement et des démarches horizontales de prestation des services
Renouvellement de la directive autochtone par le Conseil du trésor	• Examen des modèles de financement • Gestion horizontale des programmes fédéraux • Examen des exigences relatives à la présentation de l'information

RÉSULTATS DE 2007/2008

Le CGFPN a obtenu les résultats présentés ci-dessous entre le début de ses activités et le mois de mars 2008.

CATÉGORIE	RÉSULTATS	DESCRIPTION
Recherche	Processus d'examen des projets	Le conseil d'administration a instauré un processus d'examen des projets de recherche qui favoriseraient le développement des normes ainsi que d'autres services du CGFPN.
Recherche	Projets de recherche en cours	Le CGFPN a mené plusieurs projets de recherche : - Budget multiannuel; - Établissement des coûts du cycle de vie; - Préparation de la déclaration des recettes locales visant la conformité au modèle commun de présentation de l'information des gouvernements; - Recherche sur les paiements de transfert
Recherche	Groupe d'étude de l'ICCA – Information financière publiée par les Premières nations	- Le président du CGFPN a pris part au groupe d'étude de l'ICCA qui a formulé des recommandations pour combler les lacunes affectant les normes comptables des Premières nations. - Le CGFPN envisage d'adapter ses normes au modèle commun de présentation de l'information des gouvernements
Recherche	Partenariat de recherche établie avec la DRSA d'AINC	- Le CGFPN a créé des liens avec la Division de la recherche stratégique et de l'analyse d'Affaires indiennes et du Nord Canada. - Cinq (5) domaines prioritaires pourraient faire l'objet de projets de recherche
Coordination institutionnelle	Collaboration avec d'autres institutions fiscales	- Rétroaction sur la version préliminaire des normes et les modèles de lois - Rétroaction sur les politiques, les procédures et les modèles d'intervention - Élaboration d'une stratégie efficace de gestion du risque adaptée au régime de réglementation évoqué par la LGFSPN

ÉTATS FINANCIERS

Pour la période comprise entre le début des
activités, le 29 août 2007, et le 31 mars 2008



FIRST NATIONS
FINANCIAL MANAGEMENT BOARD
LE CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE
DES PREMIÈRES NATIONS



BDO DUNWOODY LLP

Comptables agréés

925, rue West Georgia, bureau 600

Vancouver C.B. Canada V6C 3L2

Téléphone. 604.443.4716 | Télécopieur. 604.688.5132

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres du Conseil de gestion financière des Premières nations,

Nous avons vérifié le bilan du Conseil de gestion financière des Premières nations pour la période comprise entre le début de ses activités, le 29 août 2007, et le 31 mars 2008, ses résultats, ainsi que l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour la même période. La présentation des états financiers constitue la responsabilité de la direction du CGFPN. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, d'après notre vérification.

Nous avons procédé à notre vérification conformément aux normes généralement reconnues au Canada. En vertu de ces normes, nous devons planifier et exécuter nos vérifications en vue de confirmer, de manière raisonnable, que les états financiers sont exempts d'inexactitudes considérables. La vérification englobe un examen, par sondages, des pièces justifiant les montants et les renseignements divulgués dans les états financiers. Elle prévoit également l'évaluation des principes comptables appliqués à la production des états financiers, des estimations pertinentes formulées par la direction, ainsi que de la présentation générale des états financiers.

À notre avis, ces états financiers illustrent fidèlement, sous tous ses principaux aspects, la situation financière du Conseil de gestion financière des Premières nations au 31 mars 2008, ainsi que ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour la même période, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Comptables agréés

Vancouver, Colombie-Britannique

Le 15 mai 2008

BILAN

31 MARS 2008

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

ENCAISSE	159,826
PLACEMENT À COURT TERME (NOTE 1)	513,081
DÉBITEURS (NOTE 2)	108,101
CHARGES PAYÉES D'AVANCE	15,246
	796,254

DÉPÔT DE GARANTIE (NOTE 3)	54,005
----------------------------	--------

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (NOTE 4)	182,785
--------------------------------------	---------

1,033,044 \$

PASSIF ET ACTIF NET

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER	346,549
-------------------------------	---------

ACTIF NET

PLACEMENT DANS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	182,785
--	---------

MONTANT NON ASSUJETTI	503,710
-----------------------	---------

686,495

1,033,044 \$

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:



ADMINISTRATEUR



ADMINISTRATEUR

RÉSULTATS

POUR LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE LE DÉBUT DES ACTIVITÉS, LE 29 AOÛT 2007, ET LE 31 MARS 2008

PRODUITS

SUBVENTION D'AINC	2,431,327
REVENU LOCATIF	350
INTÉRÊTS CRÉDITEURS	9,995
	2,441,672

CHARGES

AMORTISSEMENT	39,930
EXPLOITATION	1,337,536
RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX	299,924
DÉMARRAGE	121,899
DÉPLACEMENTS	144,688
	1,943,977
EXCÉDENT	497,695 \$

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE LE DÉBUT DES ACTIVITÉS, LE 29 AOÛT 2007, ET LE 31 MARS 2008

	PLACEMENT DANS IMMO- BILISATIONS CORPORELLES	NON AFFECTÉ	TOTAL
SOLDE, DÉBUT DE PÉRIODE	-	-	-
EXCÉDENT	(39,930)	537,625	497,695
APPORT, SOMMET DES PREMIÈRES NATIONS DE COLOMBIE BRITANNIQUE (NOTE 7)	118,477	70,323	188,800
ACHAT D'ÉQUIPEMENT	104,238	(104,238)	-
SOLDE, FIN DE PÉRIODE	182,785 \$	503,710 \$	686,495 \$

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

POUR LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE LE DÉBUT DES ACTIVITÉS, LE 29 AOÛT 2007, ET LE 31 MARS 2008

RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

EXCÉDENT	497,695
----------	---------

ÉLÉMENT SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39,930
---	--------

	537,625
--	---------

VARIATIONS DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

DÉBITEURS	(91,783)
-----------	----------

CHARGES PAYÉES D'AVANCE	(15,246)
-------------------------	----------

CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER	346,549
-------------------------------	---------

	777,145
--	---------

ACTIVITÉS DE PLACEMENT

ACHAT DE PLACEMENT À COURT TERME	(513,081)
----------------------------------	-----------

ACHAT D'ÉQUIPEMENT	(104,238)
--------------------	-----------

	(617,319)
--	-----------

AUGMENTATION DE L'ENCAISSE DURANT LA PÉRIODE ET SOLDE, FIN DE PÉRIODE	159,826 \$
--	------------

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Conseil de gestion financière des Premières nations (le « CGFPN » ou le « Conseil ») est un organe statutaire établi en vertu de la législation fédérale. Constituant l'équivalent d'une société sans capital social, il détient les compétences, les droits, les pouvoirs et les privilèges d'une personne physique.

Le CGFPN figure parmi les quatre institutions créées par l'intermédiaire du projet C-20 concernant la *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations, 2005* (la « LOI »), entrée en vigueur le 1er avril 2006. Cette loi a engendré l'établissement d'une structure ayant permis aux gouvernements des Premières nations de se doter d'outils de gestion financière moderne. Ainsi, elle a amélioré le climat d'investissement et stimulé la croissance économique. Le CGFPN aide les Premières nations à renforcer leur système de gestion financière et offre des services indépendants d'évaluation de la gestion financière.

Les membres dûment élus du CGFPN ont ratifié leur première entente exhaustive de financement avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord afin d'autoriser le début des activités du Conseil le 29 août 2007. Auparavant, le Sommet des Premières nations de la Colombie-Britannique s'est chargé de diriger les activités inhérentes à l'élaboration de la Loi et de ses politiques connexes. Le Sommet a fourni un apport financier à l'achat d'équipement et d'autres éléments d'actif du CGFPN, et ce, jusqu'au début de ses activités, comme le précise la note 7.

Le Conseil prépare ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada quant aux organismes sans but lucratif.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les ajouts aux immobilisations corporelles sont comptabilisés au coût. Le Conseil amortit ses immobilisations corporelles en fonction de la durée de vie utile estimée pour chaque élément d'actif et selon la méthode linéaire, sur les périodes suivantes :

Équipement informatique – 5 ans

Améliorations locatives – 5 ans

Mobilier et fournitures de bureau – 10 ans

Lorsque les immobilisations corporelles ne contribuent plus à la prestation des services, le Conseil amortit leur valeur comptable en fonction de leur valeur résiduelle.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'apport financier d'Affaires indiennes et du Nord Canada (« AINC ») est comptabilisé durant l'exercice où il devient un montant à recevoir en vertu de l'entente de financement en vigueur.

Les revenus locatifs et les intérêts sont comptabilisés à titre de produits durant la période de leur gain et lorsque leur encaissement est raisonnablement assuré.

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Conseil considère l'ensemble de ses instruments financiers comme des titres de transaction, des prêts, des créances ou d'autres éléments de passif financier. À l'origine, les prêts, les créances et les autres éléments de passif financier sont comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, ils font l'objet d'un rajustement selon la méthode des intérêts effectifs. Les titres de transaction sont mesurés à leur juste valeur. Les pertes et les gains non réalisés sont comptabilisés dans les résultats.

NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES

Certaines prises de position comptables prononcées récemment, mais n'étant pas encore entrées en vigueur, pourraient avoir une incidence sur les activités du Conseil.

DISTRIBUTIONS EN ESPÈCES

Le chapitre 1540 du Manuel de l'ICCA – Comptabilité (États des flux de trésorerie) a fait l'objet de modifications. Il exige maintenant la divulgation de renseignements complémentaires, lorsque les distributions en espèces sont effectuées en vertu d'une obligation contractuelle liée aux distributions en espèces. Les exigences révisées entreront en vigueur pendant l'exercice 2009. À l'heure actuelle, le Conseil évalue l'incidence de l'adoption de cette modification sur la divulgation de ces renseignements dans le cadre de ses états financiers.

INSTRUMENTS FINANCIERS – INFORMATIONS À FOURNIR ET PRÉSENTATION

Le chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA – Comptabilité (Instruments financiers – Informations à fournir) augmente le nombre de renseignements exigés pour permettre à l'utilisateur d'évaluer l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et au rendement d'une entité, en imposant notamment la divulgation de renseignements sur la juste valeur. Le chapitre 3863 du Manuel de l'ICCA – Comptabilité (Instruments financiers – Présentation) remplace les exigences liées actuellement à la présentation des instruments financiers, reportés sans aucune modification. Ces normes entreront en vigueur pendant l'exercice 2009. À l'heure actuelle, le Conseil évalue l'incidence de l'adoption de ces modifications sur la divulgation de ces renseignements dans le cadre de ses états financiers.

NORMES GÉNÉRALES DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le chapitre 1400 du Manuel de l'ICCA – Comptabilité (Normes générales de présentation des états financiers) a fait l'objet de modifications. Il englobe maintenant des exigences concernant l'évaluation et la divulgation des renseignements sur la capacité d'une entité de poursuivre ses activités. Ces modifications entreront en vigueur pendant l'exercice 2009. Selon les prévisions du Conseil, l'adoption de ces modifications ne devrait avoir aucune incidence considérable sur ses états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2008

1. PLACEMENT TEMPORAIRE

Le placement temporaire consiste en un dépôt à terme remboursable sur demande et portant intérêt de 4,1 % par année.

2. DÉBITEURS

LES DÉBITEURS SONT CONSTITUÉS DES ÉLÉMENTS SUIVANTS:

FINANCEMENT À RECEVOIR	60,778
TPS RECOUVRABLE	39,787
INTÉRÊTS À RECEVOIR	7,536
	108,101 \$

3. DÉPÔT DE GARANTIE

Maple Leaf Property Management détient un dépôt de garantie de 54 005 \$ relativement aux locaux loués par le Conseil.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPT- ABLE NETTE
ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE	89,020	16,113	72,907
AMÉLIORATIONS LOCATIVES	38,449	11,539	26,910
MOBILIER ET FOURNITURES DE BUREAU	95,246	12,278	82,968
	222,715 \$	39,930 \$	182,785 \$

Les immobilisations corporelles dont le Sommet des Premières nations de la Colombie Britannique a fait l'acquisition aux seules fins d'assurer l'exercice des activités du conseil consultatif sur la gestion financière des Premières nations ont été cédées au Conseil le 29 août 2007 selon la valeur comptable nette, qui équivaut approximativement à la juste valeur marchande.

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

LE 31 MARS 2008

5. ENGAGEMENT

Le Conseil loue les locaux de ses bureaux en vertu d'une entente de bail venant à échéance à différentes dates pendant les exercices 2011 et 2012. Conformément à cette entente de bail, le Conseil doit acquitter les paiements de loyer présentés dans le tableau ci-dessous lors de chaque exercice financier prenant fin le 31 mars.

2009	94,461
2010	94,820
2011	94,820
2012	7,902
292,003 \$	

6. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 31 mars 2008, l'estimation de la juste valeur des instruments financiers reposait sur les données pertinentes du marché, ainsi que sur la nature et les termes des instruments financiers. La direction ne connaît pas tous les facteurs qui pourraient influencer considérablement sur l'estimation de la juste valeur marchande. Cependant, ces montants n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation exhaustive par rapport à ces instruments financiers. Par conséquent, les renseignements divulgués à une date ultérieure au bilan et l'estimation de la juste valeur établie à une date ultérieure au 31 mars 2008 peuvent différer considérablement des données présentées.

La juste valeur équivaut approximativement aux montants figurant dans les états financiers en ce qui concerne l'encaisse, le placement temporaire, les créditeurs, les débiteurs et les charges à payer.

RISQUE LIÉ AU TAUX D'INTÉRÊT

Le placement temporaire du Conseil porte intérêt à taux fixe. Par conséquent, le placement temporaire est assujéti au risque de marché affectant les taux d'intérêt, puisque la fluctuation des taux d'intérêt du marché peut augmenter ou diminuer leur juste valeur.

7. APPORT D'ÉLÉMENTS D'ACTIF NET

Le Sommet des Premières nations de la Colombie-Britannique a cédé certains éléments d'actif au Conseil en contrepartie d'un montant de 188 800 \$. L'apport de ces éléments d'actif a été inscrit en fonction de leur valeur comptable, qui équivaut approximativement à la juste valeur marchande.

DÉBITEURS	16,318
DÉPÔT DE GARANTIE	54,005
VALEUR COMPTABLE NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	118,477
188,800 \$	

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

LE 31 MARS 2008

8. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Pour assurer la mise en œuvre de ses programmes, le CGFPN dépend du financement constant du ministère des Affaires indiennes et du Nord.



LES PREMIÈRES NATIONS SONT DES GOUVERNEMENTS

L'Institut canadien des comptables agréés a publié un rapport intitulé *L'information financière des Premières nations*. Ce rapport est le fruit du travail d'un groupe d'étude bénévole, d'activités intensives de dépistage et des commentaires recueillis au sujet du rapport préliminaire. Il est possible de le télécharger en accédant au site Web de l'Association des agents financiers autochtones du Canada.

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés a créé le groupe d'étude afin de combler les lacunes affectant les Premières nations sur le plan des normes comptables. Son mandat visait à étudier les aspects suivants : le contexte en évolution de l'information financière des Premières nations; le résumé des pratiques actuelles; la différence entre les états financiers à usage général et les états financiers à usage spécifique; les besoins des utilisateurs; les objectifs des états financiers à usage général; enfin, l'entité comptable. Harold Calla, président du CGFPN, a pris part au groupe d'étude.

Selon les recommandations du rapport, les gouvernements des Premières nations devraient adopter le modèle commun de présentation de l'information des gouvernements, décrit dans le Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public. Pour formuler ces recommandations, le groupe d'étude s'est reporté, en bonne partie, au Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public.

Si elles appliquaient ces recommandations, les Premières nations se reporteraient au modèle commun de présentation de l'information des gouvernements, qui exigerait la comptabilisation des immobilisations corporelles.



COMMUNIQUEZ AVEC NOUS



100, avenue Park Royal Sud, Bureau 905

West Vancouver (Colombie-Britannique)

V7T 1A2

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: 604.925.6665

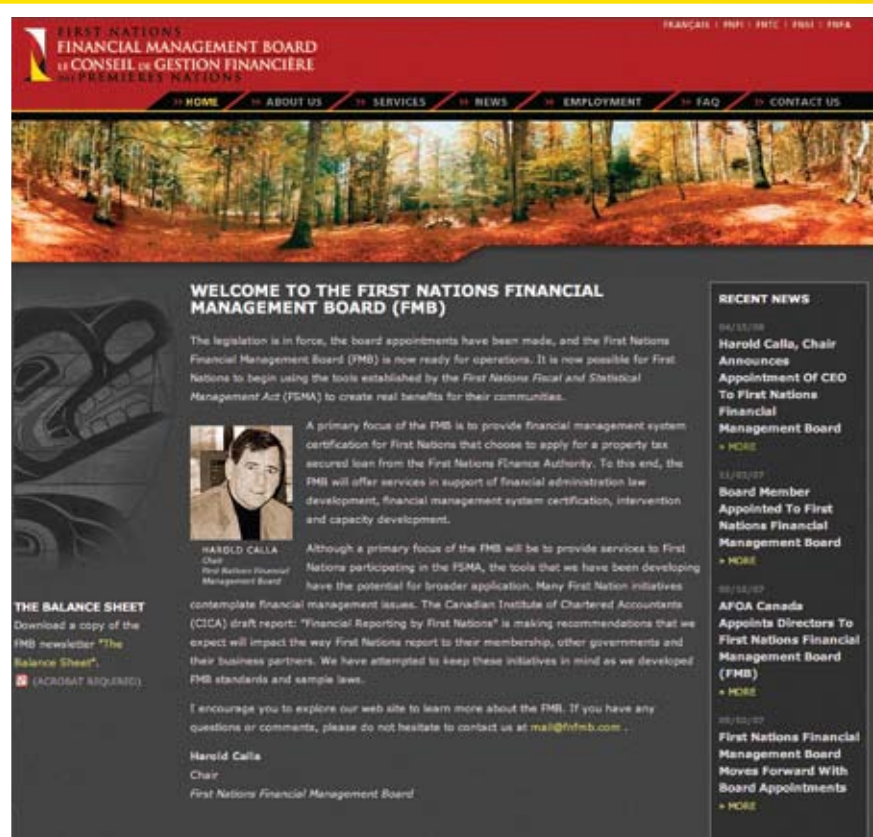
NUMÉRO SANS FRAIS: 1.877.925.6665

NUMÉRO DE TÉLÉCOPIEUR: 604.925.6662

www.fnfmb.com

mail@fnfmb.com

Consultez notre site Web à l'adresse: www.fnfmb.com





100, avenue Park Royal Sud, bureau 905 – West Vancouver, C.-B. - V7T 1A2
TÉLÉPHONE: 604.925.6665 | SANS FRAIS: 1.877.925.6665 | TÉLÉCOPIEUR: 604.925.6662 | COURRIEL: mail@fnfmb.com
www.fnfmb.com